

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 avril

Nombre de conseillers en exercice : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 05/11/2024

présents : 14 Secrétaire de séance : Maxime DE FREITAS

PRESENTS: M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane

votants : 14 ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs

SARDAN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie

JUIF, Serge AZAM.

OBJET: Budgets primitifs 2024 Commune et Camping

Madame La Maire présente les projets des budgets primitifs 2024 de la commune et du camping, préparés en commission des finances. Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

Budget primitif communal:

Section de fonctionnement : 1 294 700 €
Section d'investissement : 420 715 €

Budget primitif annexe du camping municipal:

- Section de fonctionnement : 103 418,06 €

- Section d'investissement : 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 Pour et 1 Abstention :

- Adopte les budgets primitifs présentés.
- Précise que la somme de **32 965,06 €** sera reversée au titre d'excédent du camping sur le budget principal de la commune, ainsi que **37 000 €** pour le remboursement des salaires.
- Décide d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance, Maxime DE FREITAS Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Toprodore The second se

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr

					2
	ANNEXES PATRIMONIAL	NIALES - SUBVENTIONS VERSEES	VERSEES		B8
	SUBVENTIONS VER	VERSEES DANS LE CAD	SEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	NI	INVESTISSEMENT (total)			00'0
	FO	FONCTIONNEMENT (total)			12 750,00
65748 657420		Subvention	A.C.R.C	Association	400,00
65748 657421	21	Subvention	A.A.P.P.M.A	Association	100,00
	22	Subvention	CENAC PETANQUE	Association	200,00
65748 657423	23	Subvention	CLUB ATHLETIQUE	Association	100,00
65748 657424	24	Subvention	A.C.C.A CENAC ST JULIEN	Association	1 000,00
65748 657425	25	Subvention	AMICALE LAIQUE	Association	1 200,00
65748 657426	26	Subvention	CENAC-DOMINIE COMITE CULTUREL DE	Association	1 500,00
65748 657427	27	Subvention	CLUB DE L'AMITIE DE CENAC	Association	00,009
65748 657428	.28	Subvention	ENTENTE DU PERIGORD	Association	1 200,00
65748 657429	29	Subvention	U.S. CENAC RUGBY	Association	3 500,00
	30	Subvention	ASSO LES DIX DOIGTS	Association	300,000
	.31	Subvention	JUDO-CLUB VALLEE DU	Association	200,00
65748	33	Subvention	UNION SABI AT NATATION 24	Association	100 001
	33	Subvention	ASS REMPL AGRICOLE	Association	150,00
	44	Subvention	DECLIC	Association	150,00
65748 657444	144	Subvention	AMIS VIN DU PAYS DE	Association	100,00
65748 657445	.45	Subvention	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	Association	100,00
65748 657446	46	Subvention	SECOURS CATHOLIQUE	Association	200,00
65748 657447	147	Subvention	RESTAURANT DU COEUR DE	Association	200,00
65748 657448	48	Subvention	FNACA CANTON DE DOMME	Association	100,00
65748 657449	149	Subvention	S.P.A	Association	1 200,00
65748 657450	150	Subvention	SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR	Association	150,00

Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 Objet pour lequel est versée la subvention.